



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 30 juin 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Date d'affichage :

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le trente juin à la Mairie à 20h00, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Marie-Claude CLAIN, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA-MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Gilbert DERUS qui avait donné pouvoir à Laurent LINQUETTE ;
Emmanuèle PROD'HOMME qui avait donné pouvoir à Marie MAZAUDIER ;
Guillaume POUJOL DE MOLLIENS qui avait donné pouvoir à Véronique PELISSIER ;

EXCUSÉS : Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Harielle LESUEUR.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – RAPPORT ANNUEL 2021 DU CONTRAT DE VILLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.2121-29 ;

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment ses articles 5 et 6 ;

VU les décrets n° 2014-1750 et n° 2014-1751 du 30 décembre 2014, fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française ;

VU le décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 juin 2015 approuvant le contrat de ville intercommunal de Cergy-Pontoise, signé le 26 juin 2015 ;

VU le rapport annuel du contrat de ville de Cergy-Pontoise 2021 ;

VU l'avis de la commission municipale en date du 23 juin 2022 ;

VU le rapport de Frédéric MOREIRA invitant le Conseil à se prononcer sur le rapport annuel 2021 de suivi du contrat de ville signé le 26 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Ouen l'Aumône est inscrite en politique de la ville pour les quartiers de Chennevières/Parc Le Nôtre et du Clos du Roi ; qu'elle a signé, le 26 juin 2015, le contrat de ville intercommunal ;

CONSIDÉRANT que les maires des communes ayant conclu un contrat de ville sont tenus de présenter à leurs assemblées délibérantes un rapport annuel sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, des actions ont été mises en place autour de trois piliers :

- la cohésion sociale ;
- l'amélioration du cadre de vie ;
- le développement économique et l'emploi ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel du contrat de ville de Cergy-Pontoise 2021, ci-annexé.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 11/07/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE